

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 23 septembre 2019, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Jean-Luc Nappert	Julie Bourdon
	Jocelyn Dupuis	Alain Lacasse
	Denyse Tremblay	Robert Riel
	Éric Duchesneau *	Robert Vincent
	Catherine Baudin	

EST ABSENT : Stéphane Giard (absence motivée)

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : la directrice des Services juridiques et greffière, M^e Catherine Bouchard et le directeur général, M. Michel Pinault.

2019-09-0760

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
appuyé par le conseiller Robert Riel

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour du lundi 23 septembre 2019 en ajoutant aux affaires nouvelles en point 13.1. : Délégation de Mme Julie Bourdon - Assemblée générale de l'Union des Municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0761

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Richard Dubé, quartier 2

M. Dubé exprime son opinion concernant les coûts des modifications apportées au Centre Notre-Dame.

2. M. Jacques Parent, 261, rue Beaufort

M. Parent s'exprime concernant la consultation citoyenne qu'il a menée au sujet de la piscine Miner et de l'avenir de cette dernière. Il remet au conseil municipal une pétition qu'il a fait circuler.

2019-09-0762

Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 3 septembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Services juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 3 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0763

Vérification de l'optimisation des ressources – Modification du règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2019-047;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 155 oblige les villes de 10 000 habitants ou plus mais de moins de 100 000 habitants à faire réaliser, une fois tous les deux ans, un mandat de vérification de l'optimisation des ressources (VOR);

CONSIDÉRANT QUE les villes ont deux options :

- 1- Accorder le mandat à la Commission municipale du Québec (CMQ); ou
- 2- Accorder le mandat à un auditeur externe;

CONSIDÉRANT QUE le comité finances et ressources humaines recommande d'accorder le mandat à un auditeur externe;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de maintenir le mandat de vérification de l'optimisation des ressources à un auditeur externe; et

de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby afin d'enlever l'obligation de procéder à un audit externe.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0764

Ordres de changements numéros 231 et 232 - Travaux de réaménagement du Centre Notre-Dame, lot 3 construction - Contrat numéro 192/2017 - Céleb Construction Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2019-031;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 192/2017 adjudgé à Céleb Construction Itée par la résolution numéro 2017-09-0870 pour les travaux de réaménagement du Centre Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif sur les ordres de changements au 5 septembre 2019 joint au sommaire décisionnel numéro BP-2019-031;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de décréter des travaux supplémentaires au contrat de travaux de réaménagement du Centre Notre-Dame numéro 192/2017, adjudgé à Céleb Construction Itée ; et

d'accepter l'ajustement des ordres de changements numéros 107b, 135, 178 et d'accepter les ordres de changements numéros 231 et 232 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés audit contrat numéro 192/2017, le tout tel

que décrit au long en annexe du sommaire décisionnel numéro BP-2019-031 et entraînant une diminution de 48 998,24 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0765 **Réaménagement du Centre Notre-Dame - Décret de travaux supplémentaires de finition**

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2019-032;

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement du Centre Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif sur des travaux divers en date du 13 septembre 2019 joint au sommaire décisionnel numéro BP-2019-032;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser un transfert de 355 000,00 \$ du surplus réservé au PTI pour le projet numéro 90675.11; et

de décréter les travaux supplémentaires recommandés au Centre Notre-Dame, le tout tel que décrit au sommaire exécutif joint au sommaire décisionnel numéro BP-2019-032, avec un budget révisé de 572 000,00 \$, plus les taxes applicables, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 395-2019 en date du 18 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0766 **Ordre de changement numéro 16 - Centre aquatique - Contrat numéro 191/2017 - Entreprise de construction T.E.Q. Inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2019-030;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. Inc. pour les travaux de construction du centre aquatique;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif couvrant l'ordre de changement numéro 16 joint au sommaire décisionnel numéro BP-2019-030;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. Inc. dans le cadre de la construction du centre aquatique; et

d'accepter l'ordre de changements numéro 16 concernant des travaux supplémentaires ou autres réalisés audit contrat numéro 191/2017, le tout tel que décrit au sommaire décisionnel numéro BP-2019-030 et entraînant une dépense additionnelle au montant de 63 471,75 \$ plus les taxes applicables, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 387-2019 en date du 5 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

d'autoriser le renouvellement concernant le programme « Coupez le moteur! » entre la Ville de Granby et les deux (2) organismes suivants pour un (1) an, aux mêmes conditions prévues aux dites ententes jointes au sommaire décisionnel numéro SJ-2019-118 :

- Investissements Kangourou entreprises associés Inc. - 574, rue Saint-Hubert;
- Investissements Kangourou entreprises associés Inc. - 310, rue Denison Est.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0769

Comité de circulation - Réunion du 9 septembre 2019 - Recommandations pour acceptation par le conseil municipal

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-114;

CONSIDÉRANT la réunion du comité de circulation du 9 septembre 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'approuver les recommandations du comité de circulation suite à la réunion du 9 septembre 2019;

et que le compte rendu soit déposé intégralement aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0770

Autorisation - Servitude de conservation - Lots 1 560 516, 3 445 397 et 3 445 393 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-121;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des travaux entourant le barrage du Lac-sur-la-montagne, à Shefford;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux, une superficie de milieux humides a été perdue;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement demande à la Ville de compenser cette perte en enregistrant une servitude de conservation sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby n'a pas d'objections à la publication de cette servitude, à la condition que celle-ci autorise le passage d'une piste multidisciplinaire;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement ne s'oppose pas au passage de cette piste multidisciplinaire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de conservation sur les lots numéros 1 560 516, 3 445 397 et 3 445 393 du cadastre du Québec, et ce, afin que la Ville rencontre ses obligations envers le Ministère de l'Environnement concernant la perte de milieux humides lors des travaux sur le barrage du Lac-sur-la-montagne, à Shefford. Le tout étant conditionnel à ce que la servitude permette le passage d'une piste multidisciplinaire dans son emprise.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0771

Dépôt - Procès-verbaux de correction : Résolutions numéros 2019-06-0513 et 2019-09-0719 - Règlement numéro 0845-2019

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques numéro SJ-2019-122;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

La directrice des Services juridiques et greffière dépose trois (3) procès-verbaux de correction corrigeant les résolutions et règlement suivants:

1. La résolution numéro 2019-06-0513 adoptée lors de la séance ordinaire du lundi 17 juin 2019;
2. La résolution numéro 2019-09-0719 adoptée lors de la séance ordinaire du mardi 3 septembre 2019; et
3. Le Règlement numéro 0845-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant le Règlement numéro 2495-2004 relatif à la circulation de camions, de véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils et ses amendements de la Ville de Granby ainsi que le Règlement numéro 459-1995 relatif à la circulation des camions et véhicules-outils et ses amendements de l'ancienne Municipalité du Canton de Granby.

2019-09-0772

Approbation des critères pour les services professionnels en ingénierie pour la modélisation du procédé de traitement de la station d'épuration et étude d'options - Dossier numéro 247/2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-115;

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels en ingénierie pour la modélisation du procédé de traitement de la station d'épuration et l'étude d'options;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire le système d'évaluation et de pondération des offres pour

l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède le seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les services d'ingénierie sont des services professionnels à exercice exclusif;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'approuver les critères de sélection et de pondération suivants pour le mandat de services professionnels en ingénierie pour la modélisation du procédé de traitement à la station d'épuration et l'étude d'options, à savoir :

– Expérience de la firme soumissionnaire	25 points
– Expérience du chargé de projet	25 points
– Organisation de la firme	30 points
– Méthodologie	15 points
– Qualité de l'offre de service	5 points

total 100 points

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0773

Nomination - Représentant de l'employeur au comité de retraite

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-116 ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de nommer monsieur Gabriel Bruneau, à titre de représentant de l'employeur, à partir des présentes, son mandat devant se terminer le 6 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0774

Annulation de l'appel d'offres pour la location d'une niveleuse (sans opérateur) - Dossier numéro 226/2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-104;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'annuler l'appel d'offres numéro 226/2019 pour la location d'une niveleuse (sans opérateur).

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0775 **Étude et conclusion d'un contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux d'hiver – Dossier 258/2019**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-117;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Construction DJL Inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 17 septembre 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de conclure le contrat numéro 258/2019 pour la fourniture d'enrobés bitumineux d'hiver au plus bas soumissionnaire conforme sur la base du prix de revient unitaire et le coût du transport effectué par les employés municipaux, Construction DJL Inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 67 890,44 \$ payable à même le fonds d'administration tels qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 396-2019 et 001-2020, en date du 18 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0776 **Mouvements de main-d'œuvre - 5 septembre au 4 novembre 2019 - Embauche - Mme Maryse Fortin, commise à l'administration au Service des travaux publics - Embauche - Mme Mylène Robert, commise service à la clientèle - temps réduit à la Division bibliothèque du Service de la coordination, du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire - Embauche - Mme Julie Perreault, commise-secrétaire à l'évaluation au Service de l'évaluation - Nomination - M. Jason Lemay, technicien à l'évaluation niveau 2 au Service de l'évaluation - Nomination - M. Simon Paquette, préposé au réseau égouts et aqueduc au Service des travaux publics - Ratification - modification au nombre d'années de service, Mme Céline Duguay, technicien en laboratoire à la Centrale de traitement de l'eau – Démission – Mme Alexandra Giroux, technicienne juridique et analyste au Services juridiques**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2019-034, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 5 septembre au 4 novembre 2019, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que spécifié au sommaire décisionnel numéro RH-2019-034 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de madame Maryse Fortin, au poste de commise à l'administration au Service des travaux publics à compter du 24 septembre 2019, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de madame Nathalie Champagne. Cette embauche est assujettie à la réussite d'un examen médical pré-emploi ainsi qu'à une période de probation de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service ;
2. d'autoriser l'embauche de madame Mylène Robert, au poste de commise service à la clientèle - temps réduit à la Division bibliothèque du Service de la coordination, du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire à compter du 24 septembre 2019, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de madame Hélène Brin. Cette embauche est assujettie à la réussite d'un examen médical pré-emploi ainsi qu'à une période de probation de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service ;
3. d'autoriser l'embauche de madame Julie Perreault, au poste de commise-secrétaire à l'évaluation au Service de l'évaluation à compter du 4 novembre 2019, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de madame Linda Houle. Cette embauche est assujettie à une période de probation de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service ;
4. d'autoriser la nomination de monsieur Jason Lemay, au poste de technicien à l'évaluation niveau 2 au Service de l'évaluation à compter du 24 septembre 2019, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ de madame Roxane Tétreault. Cette nomination est assujettie à une période de probation de 3 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service ;
5. d'autoriser la nomination de monsieur Simon Paquette, au poste de préposé au réseau égouts et aqueduc au Service des travaux publics à compter du 24 septembre 2019, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ de monsieur Jacques Laverrière. Cette nomination est assujettie à une période de probation de 240 heures, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service ;
6. de ratifier la modification au nombre d'années de service de madame Céline Duguay, technicienne en laboratoire à la Centrale de traitement de l'eau, qui prendra sa retraite en date du 1^{er} octobre 2019. Celle-ci a été au service de la Ville pendant plus de 9 ans;
7. de prendre acte de la démission de Mme Alexandra Giroux, technicienne et analyste au Services juridiques, en date du 19 septembre 2019.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 394-2019, en date du 18 septembre 2019.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0777

Abolition de la politique RH-02 Fonctionnement opérationnel de la Division aquatique

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2019-033;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire souhaite apporter des modifications à la politique *RH-02 Fonctionnement opérationnel de la division aquatique* ;

CONSIDÉRANT QUE la politique RH-02 est appliquée par le Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, et plus précisément la Division aquatique, tel que prévu à l'annexe E-2 c) de la convention collective en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la Division ressources humaines veillera à ce que cette nouvelle directive du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire soit en conformité avec ce qui est prévu de la convention collective ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser l'abolition de la politique *RH-02 Fonctionnement opérationnel de la Division aquatique* comme expliqué au sommaire décisionnel numéro RH-2019-033.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0778

Autorisation - Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : PIIA-12, 792, rue Moeller, 2019-3221 - PIIA-12, 625, rue Simonds Sud, 2019-3191 - PIIA-12 794, rue Moeller, 2019-2723 - PIIA-13, 505 à 507, rue Principale, 2019-3180 - PIIA-28, 316, rue Marshall, 2019-0056 - PIIA-10, 316, rue Marshall, 2019-3214 - PIIA-28, 320, rue Marshall, 2019-0057 - PIIA-34, 218, rue Denison Est, 2019-3032

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-206;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 10 septembre 2019 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-12	2019-3221	190910-10	792, rue Moeller	Enseigne
PIIA-12	2019-3191	190910-11	625, rue Simonds Sud	Enseigne
PIIA-12	2019-2723	190910-12	794, rue Moeller	Construction
PIIA-13	2019-3180	190910-13	505 à 507, rue Principale	Construction
PIIA-28	2019-0056	190910-15	316, rue Marshall	Construction
PIIA-10	2019-3214	190910-16	316, rue Marshall	Remblai/déblai
PIIA-28	2019-0057	190910-17	320, rue Marshall	Construction
PIIA-34	2019-3032	190910-18	218, rue Denison Est	Enseigne

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0779

Autorisation - PIIA-30 - Modification à la demande de certificat d'autorisation pour enseigne numéro 2019-0379 - 495, rue Principale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la gestion et de la planification du territoire, sous le numéro PGT-2019-201, transmettant la résolution numéro 190910-03 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la modification à la demande de certificat d'autorisation pour enseigne numéro 2019-0379 au 495, rue Principale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 190910-03, à l'effet de refuser la modification du certificat d'autorisation pour enseigne;

CONSIDÉRANT le secteur où se situe l'entreprise;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter la modification du certificat d'autorisation pour enseigne numéro 2019-0379 demandé par M. Patrick Fontanal, mandataire pour la propriétaire et représentant de la compagnie Innex, le tout pour l'immeuble situé au 495, rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0780

Refus - Demande numéro 2019-80271 de modification au Règlement de zonage - 460, rue Dufferin

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-175, transmettant la résolution 190806-12 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Mme Ghilda Kassouf, gestionnaire principale affaires immobilières, permis, Conception des réseaux intégrés chez VidéoTron, a

déposé, le 1^{er} août dernier, une demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage visant permettre l'installation d'enseignes sur les tours de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à permettre l'installation d'une enseigne d'une superficie totale de 2,035 mètres carrés à 40 mètres du sol;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à permettre des enseignes sur les tours de télécommunication, et ce, peu importe la hauteur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 190806-12, ne recommande pas la présente demande puisqu'il n'est pas souhaitable d'avoir ce type d'enseigne sur le territoire de la ville;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de refuser la demande de modification au Règlement de zonage considérant qu'il n'est pas souhaitable d'avoir ce type d'enseigne sur le territoire de la ville et qu'une ouverture en ce sens, même limitée, n'est pas souhaitée.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0781

Acquisition de lots pour installation de poteaux d'incendie - Lot 6 274 530, 81, rue Saint-Gabriel - Lot 6 284 873, 683, rue Cabana

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-197;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby doit procéder à l'acquisition de lots dans différents secteurs de la Ville pour l'installation de poteaux d'incendie.

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser l'acquisition du lot numéro 6 274 530 du cadastre du Québec pour l'installation d'un poteau d'incendie sur la rue Saint-Gabriel pour la somme de 48,59 \$; et

d'autoriser l'acquisition du lot numéro 6 284 873 du cadastre du Québec pour l'installation d'un poteau d'incendie sur la rue Cabana pour la somme de 47,04 \$.

Les dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 385-2019, en date du 4 septembre 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0782 **Réception provisoire – Travaux de Réhabilitation ponctuelle d'égout par chemisage - Diverses rues – contrat numéro 214/2018 – Services Infraspéc Inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-199;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accepter, en date du 23 août 2019 la réception provisoire des travaux de réhabilitation ponctuelle d'égout par chemisage - Diverses rues réalisés conformément aux plans et devis et sous la surveillance de la division ingénierie de la Ville de Granby.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0783 **Réception provisoire – Travaux de Reconstruction de chaussées et trottoirs et réaménagement de l'intersection rues Notre-Dame, Laval Sud et Saint-François – contrat numéro 135/2019 – Groupe AllaireGince Infrastructures Inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-209;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accepter, en date du 4 septembre 2019, la réception provisoire des travaux de reconstruction de chaussées et trottoirs et réaménagement de l'intersection des rues Notre-Dame, Laval Sud et Saint-François réalisés conformément aux plans et devis préparés par la division ingénierie de la Ville de Granby et sous la surveillance de la firme Avizo Experts-Conseils Inc..

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0784 **Décret de travaux - Autorisation - Avancées de trottoirs - Aménagements ludiques - Divers projets 2019**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire sous le numéro PGT-2019-207;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de décréter les travaux d'aménagements ludiques et d'autoriser le Service de la planification et de la gestion du territoire à entreprendre les démarches requises pour la réalisation de ces aménagements ludiques dans les avancées de trottoirs des projets suivants :

- Construction d'une traverse pour piétons à l'intersection des rues Mountain et Belmont;
- Réaménagement du stationnement du parc Dubuc (aréna / soccer / centre aquatique);
- Travaux de reconstruction de chaussées et trottoirs et réaménagement de l'intersection des rues Notre-Dame, Laval Sud et Saint-François.

Toute dépense étant payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, soit 13 700,00 \$ pour le projet 80819.6, 21 918,00 \$ pour le projet 80519.2 et 9 361,00 \$ pour le projet 90821.6, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 391-2019, en date du 12 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0785

Autorisation - Exemption de cases de stationnement - 166, rue Saint-Charles Sud

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-200;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'exemption pour le 166, rue Saint-Charles Sud a été déposée le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble ne possède pas l'espace nécessaire pour répondre aux exigences en matière de stationnement;

CONSIDÉRANT QU'il manque une case de stationnement afin de combler le nombre de cases exigées pour un restaurant de 30 places;

CONSIDÉRANT QUE l'article 120 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage permet au conseil municipal d'exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement, toute personne qui en fait la demande moyennant le paiement d'une somme de 3 500,00 \$ par case;

CONSIDÉRANT QUE l'exemption d'une case de stationnement n'entraînera pas d'effet négatif pour le secteur;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser, en vertu de l'article 120 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, l'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement pour l'immeuble situé au 166, rue Saint-Charles Sud, moyennant le paiement d'une somme de 3 500,00 \$ pour chaque case, la demande visant l'exemption d'une (1) case de stationnement, pour un total de 3 500,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0786

Autorisation - Demande d'appui à la CPTAQ numéro 2019-80272 - 665, rue Marion

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-204, transmettant la résolution numéro 190910-08 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la demande de M. Frédéric Chir, mandataire pour le propriétaire et représentant de la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (Fondation SÉTHY), visant à autoriser l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 3 887 997, situé à l'intérieur de la zone agricole KK01A;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objet de détacher la partie désignée tourbière boisée et tourbière ouverte d'une superficie de 13,5 hectares de la partie agricole restante.

CONSIDÉRANT QUE la limite physique de l'aire de conservation résulte d'une étude de caractérisation réalisée par la Fondation SÉTHY et par Nature Action Québec;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette division, une entente de don écologique permettra à la Fondation SÉTHY d'ajouter une nouvelle section d'aire protégée sur le territoire de la MRC de la Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QU'UNE modification au Règlement numéro 0664-2016 de lotissement est requise pour autoriser cette demande considérant que les lots associés à des réserves naturelles et des dons écologiques puissent être enclavés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'appuyer, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 190910-08, la demande de M. Frédéric Chir, mandataire pour le propriétaire et représentant de la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (Fondation SÉTHY) auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole une partie du lot 3 887 997, situé à l'intérieur de la zone agricole KK01A; et

d'autoriser la greffière à préparer une modification au Règlement de lotissement afin de permettre des terrains enclavés dans le cas de terrains voués à la conservation de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0787

Autorisation de signature - Les Jardins de l'Odysée phase VI - rue de l'Hémérocalle - Entente relative à des travaux municipaux - Les Constructions Odysées Inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-208;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la signature d'une entente relative à des travaux municipaux pour des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de voirie pour le prolongement de la rue de l'Hémérocalle entre les rues de l'Anémone et de la Sagittaire, représentant la phase VI du développement Les Jardins de l'Odyssée avec le promoteur Les Constructions Odyssées Inc., représenté par monsieur Sylvain Rivard, conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services exp. Inc., dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 808 145,00 \$, plus les taxes applicables.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0788

Réception provisoire - Contrat numéro 138/2018 - Réfection de toitures (2 bâtiments) - Lacasse et Fils, Maîtres couvreurs Inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2019-013;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accepter, en date du 10 septembre 2019, la réception provisoire des travaux de réfection des toitures de l'Hôtel de Ville et du Centre sportif Léonard-Grondin, prévus au contrat numéro 138/2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0789

Autorisation - La Grande Marche de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-084;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la tenue de l'évènement La Grande Marche de Granby le 19 octobre prochain entre 9 h et 14 h;

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson le 19 octobre 2019;

d'autoriser la présence de chiens en laisse dans le parc Daniel-Johnson et dans les rues de Granby selon le trajet déterminé; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de la Marche, et ce, jusqu'à un montant maximum de 5 600,00 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 382-2019 en date du 29 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0790

Accréditation de l'organisme - Fondation Mérite Ménard

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-085;

CONSIDÉRANT que l'organisme Fondation Mérite Ménard répond aux conditions de la politique de reconnaissance de la Ville de Granby et a fourni les documents requis;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de reconnaître l'organisme Fondation Mérite Ménard comme organisme à but non lucratif afin que celui-ci puisse bénéficier des privilèges de la politique de reconnaissance pour les organismes de la Ville de Granby; et

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière, ou, en son absence, l'assistante-greffière, à modifier l'annexe des organismes à but non lucratif reconnus par le conseil municipal afin d'inclure cet organisme dans ladite liste pour les demandes futures

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0791

Autorisation - Événement Commerce Tourisme Granby Région

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-086;

CONSIDÉRANT le mandat de Commerce Tourisme Granby et Région d'animer le centre-ville de Granby;

CONSIDÉRANT que l'événement s'est déjà déroulé;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser l'événement de l'organisme Commerce Tourisme Granby Région tenu le 20 septembre de 18 h à 24 h;

d'autoriser la fermeture de la rue Principale de 14 h à 24 h, et ce entre les rues Court et Johnson pour cette présentation; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de l'évènement - Distributeur de l'Est, pour un montant maximal de 3 500,00 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 397-2019 en date du 19 septembre 2019. Le tout sera ultérieurement facturé à Commerce Tourisme Granby Région.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0792

Autorisation - Demi-marathon de Granby - Édition 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-081;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Granby de faire la promotion de saines habitudes de vie dont la pratique de l'activité physique;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la tenue de l'évènement Demi-marathon de Granby, le 6 octobre 2019 sur le territoire de Granby;

d'autoriser le stationnement de nuit aux véhicules et roulottes au parc Daniel-Johnson;

d'autoriser la fermeture du stationnement du parc Daniel-Johnson du jeudi 3 octobre 2019 à 7 h au lundi 7 octobre 2019;

d'autoriser la fermeture des rues requises pour la présentation de l'évènement, et ce, entre 8 h et 12 h 30 le 6 octobre 2019;

d'autoriser la fermeture de la rue Drummond entre le boulevard de l'Estrie et la rue Grove à compter du samedi 5 octobre 2019 à 9 h jusqu'à dimanche 6 octobre 2019 à 15 h, en réservant un accès aux résidents le samedi, et fermeture complète le dimanche entre 7 h et 15 h; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation du Demi-marathon de Granby, et ce, jusqu'à un maximum de 30 750,00 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 398-2019, en date du 20 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Changement de quorum

M. le conseiller Éric Duchesneau quitte son siège à la table du conseil en mentionnant qu'il se retire pour le point suivant puisqu'il concerne son père.

2019-09-0793

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d’abattage d’arbres, de retirer la norme de superficie maximale pour les garages entièrement souterrains et d’y autoriser les aires d’entreposage, de préciser la composition des écrans végétaux exigés pour dissimuler les bâtiments accessoires en cour avant, de permettre l’abattage d’arbres pour l’installation d’une clôture mitoyenne, de réduire la marge arrière minimale à 8 m et d’autoriser les bâtiments de 5 et 6 étages avec toit plat dans la zone résidentielle GH02R ainsi que de réduire la marge avant minimale à 6 m dans la zone résidentielle JI03R

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP25-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

Le conseiller M. Robert Vincent donne avis qu’il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d’une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d’abattage d’arbres, de retirer la norme de superficie maximale pour les garages entièrement souterrains et d’y autoriser les aires d’entreposage, de préciser la composition des écrans végétaux exigés pour dissimuler les bâtiments accessoires en cour avant, de permettre l’abattage d’arbres pour l’installation d’une clôture mitoyenne, de réduire la marge arrière minimale à 8 m et d’autoriser les bâtiments de 5 et 6 étages avec toit plat dans la zone résidentielle GH02R ainsi que de réduire la marge avant minimale à 6 m dans la zone résidentielle JI03R.

Adoptée à l’unanimité

Changement de
quorum

M. le conseiller Éric Duchesneau regagne son siège à la table du conseil.

2019-09-0794

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP25-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d’abattage d’arbres, de retirer la norme de superficie maximale pour les garages entièrement souterrains et d’y autoriser les aires d’entreposage, de préciser la composition des écrans végétaux exigés pour dissimuler les bâtiments accessoires en cour avant, de permettre l’abattage d’arbres pour l’installation d’une clôture mitoyenne, de réduire la marge arrière minimale à 8 m et d’autoriser les bâtiments de 5 et 6 étages avec toit plat dans la zone résidentielle GH02R ainsi que de réduire la marge avant minimale à 6 m dans la zone résidentielle JI03R

CONSIDÉRANT l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP25-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le premier projet de règlement numéro PP25-2019, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP25-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de

zonage afin de clarifier la définition d'abattage d'arbres, de retirer la norme de superficie maximale pour les garages entièrement souterrains et d'y autoriser les aires d'entreposage, de préciser la composition des écrans végétaux exigés pour dissimuler les bâtiments accessoires en cour avant, de permettre l'abattage d'arbres pour l'installation d'une clôture mitoyenne, de réduire la marge arrière minimale à 8 m et d'autoriser les bâtiments de 5 et 6 étages avec toit plat dans la zone résidentielle GH02R ainsi que de réduire la marge avant minimale à 6 m dans la zone résidentielle JI03R », soit adopté et qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le mercredi 30 octobre 2019, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0795

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption de second projet - Second projet de règlement numéro SP21-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'inclure les lots 1 011 479 et 1 011 485 CQ dans la zone publique FK17P, d'inclure le lot 3 139 961 CQ dans la zone commerciale IJ06C et d'y autoriser les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales isolées, de permettre certains usages de la classe « Créc » dans la zone commerciale GJ32C, de permettre les hôtels faisant partie de la classe d'usages « Chot » d'une hauteur maximale de 6 étages dans les zones commerciales FH01C et FH04C et de corriger certaines normes d'implantation dans la zone résidentielle IM17R, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP21-2019

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP21-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 12 septembre 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP21-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'inclure les lots 1 011 479 et 1 011 485 CQ dans la zone publique FK17P, d'inclure le lot 3 139 961 CQ dans la zone commerciale IJ06C et d'y autoriser les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales isolées, de permettre certains usages de la classe « Créc » dans la zone commerciale GJ32C, de permettre les hôtels faisant partie de la classe d'usages « Chot » d'une hauteur maximale de 6 étages dans les zones commerciales FH01C et FH04C et de corriger certaines normes d'implantation dans la zone résidentielle IM17R, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP21-2019 », soit adopté tel que soumis.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 septembre 2019 concernant le premier projet de règlement numéro PP21-2019 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0796

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption de second projet - Second projet de résolution numéro SPR06-2019 accordant une demande de permis de construction portant le numéro 2019-2673 pour l'établissement situé aux 475 à 487, rue Forand, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR06-2019

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 190806-16, s'est prononcé sur la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR06-2019, lors de la séance du conseil tenue le 19 août 2019;

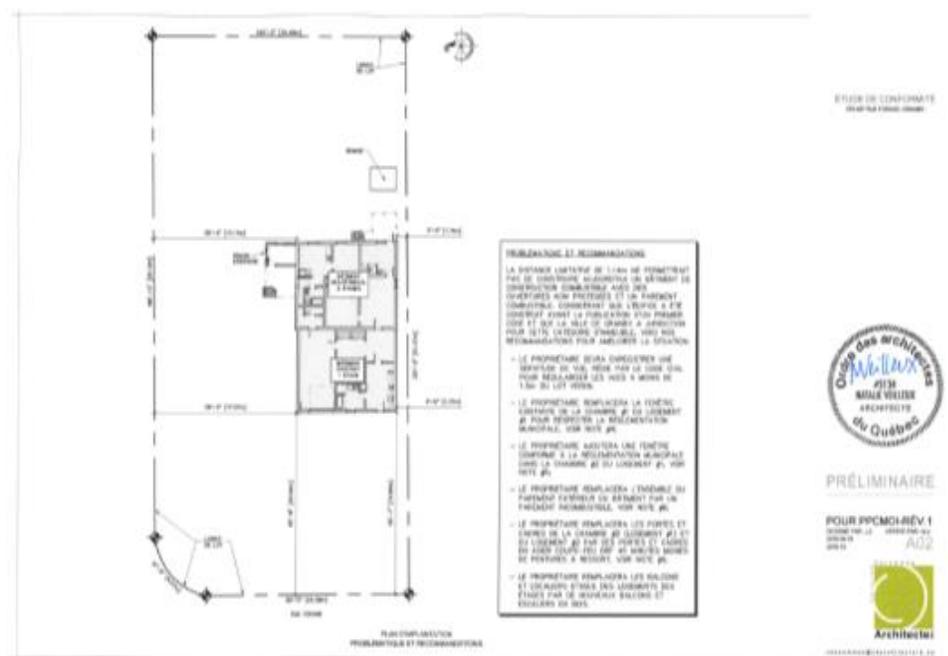
CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR06-2019, lors de la séance du conseil tenue le 23 septembre 2019 ;

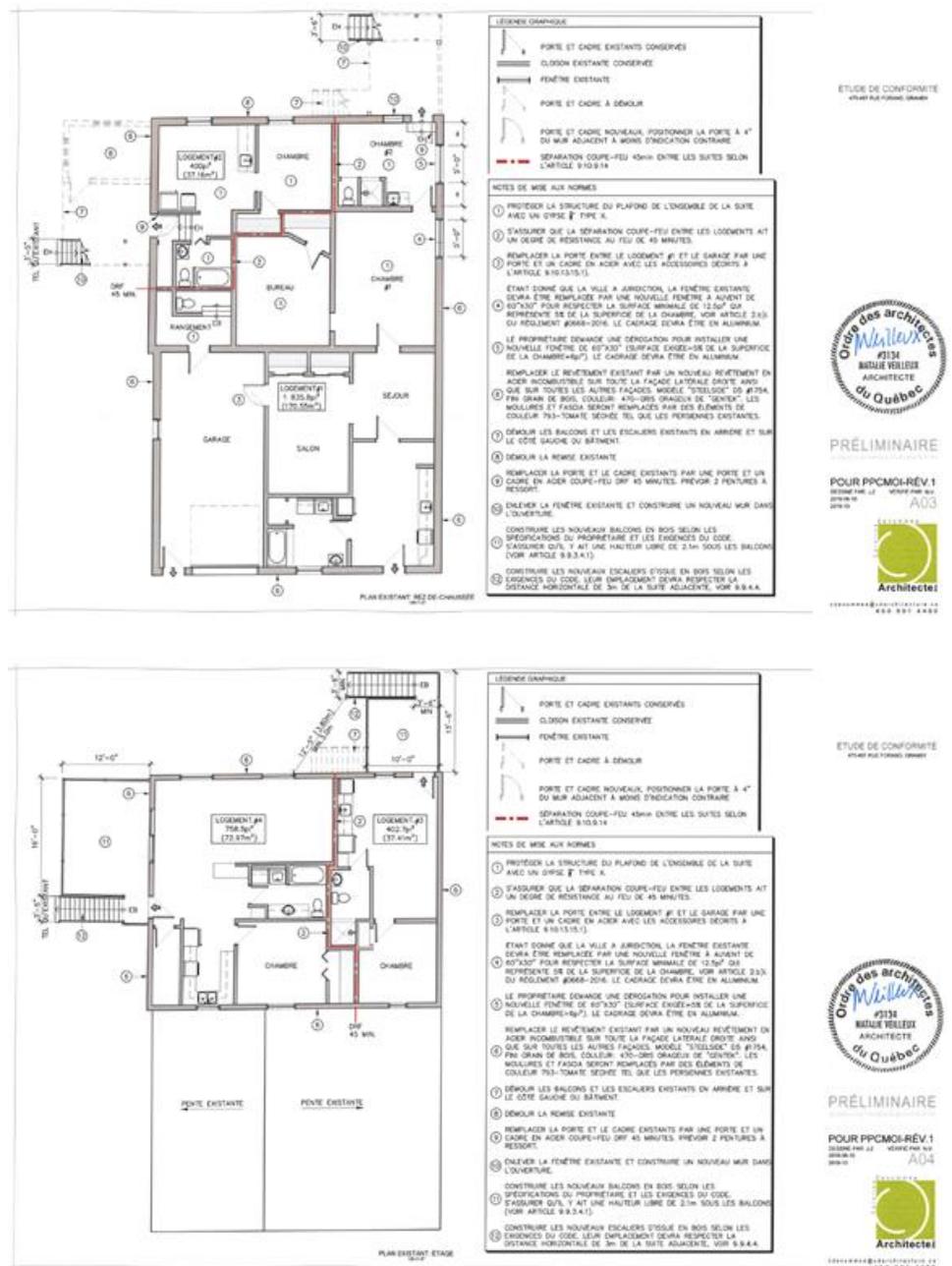
Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance du permis de construction portant le numéro 2019-2673 de la façon suivante :
 - 2.1 À maintenir l'usage résidentiel d'habitation multifamiliale de 4 logements dans le bâtiment;

le tout tel que démontré aux plans préparés par Mme Nathalie Veilleux, architecte, portant le numéro 2019-13, en date du 10 juin 2019.





3. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé aux 475 à 487, rue Forand se résume comme suit :

3.1 L'immeuble est situé dans une zone agricole portant le numéro GF01A (secteur situé au sud de la piste cyclable La Route des Champs, au nord de la rue Cowie, à l'est du chemin René et à l'ouest du périmètre d'urbanisation);

3.2 L'immeuble comprend un usage résidentiel d'habitation multifamiliale de 4 logements, ce qui n'est pas autorisé dans la zone agricole GF01A autorisant uniquement les résidences unifamiliales isolées ainsi que des usages agricoles;

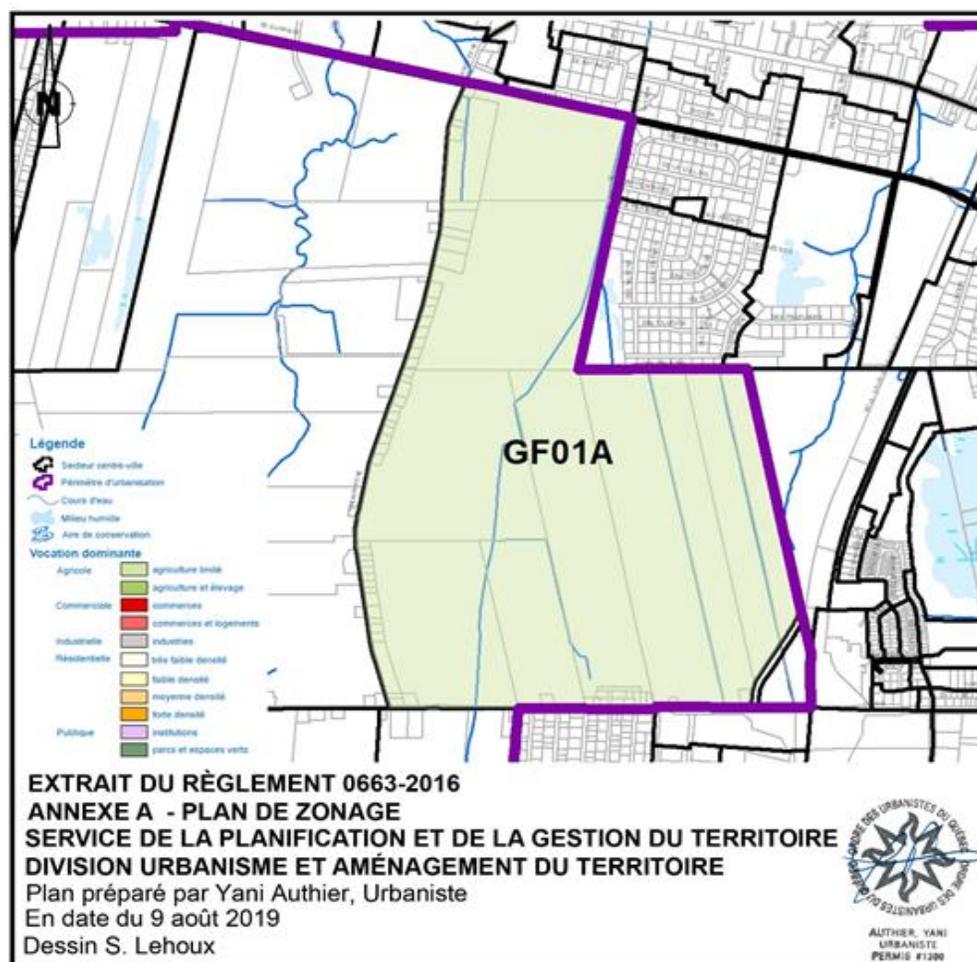
3.3 Le régime des droits acquis prévu au Règlement de zonage en vigueur s'applique à l'usage résidentiel d'habitation multifamiliale de 4 logements prévu à la présente résolution.

4. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone agricole concernée GF01A telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-

2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située au sud de la piste cyclable La Route des Champs, au nord de la rue Cowie, à l'est du chemin René et à l'ouest du périmètre d'urbanisation;

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 9 août 2019.



Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 septembre 2019 concernant le premier projet de résolution PPR06-2019 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0797

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation - Adoption - Règlement numéro 0885-2019 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de corriger l'appellation du PIIA pour le secteur situé de part et d'autre de la rue de Verchères et d'ajuster les limites de l'aire « PIIA-29 », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP20-2019

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP20-2019, présenté lors de la séance ordinaire du 19 août 2019;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 12 septembre 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0885-2019 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de corriger l'appellation du PIIA pour le secteur situé de part et d'autre de la rue de Verchères et d'ajuster les limites de l'aire « PIIA-29 », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP20-2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 août 2019, soit adopté.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 septembre 2019 concernant le premier projet de règlement numéro PP20-2019, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0798

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation - Adoption - Règlement numéro 0886-2019 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin de modifier la définition de « Sur la rue en bordure » et d'identifier quelques lots donnant sur la rue Brunelle comme étant des lots non desservis, initialement adopté sous le projet de règlement PP22-2019

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP22-2019, présenté lors de la séance ordinaire du 19 août 2019;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 12 septembre 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0886-2019 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin de modifier la définition de « Sur la rue en bordure » et d'identifier quelques lots donnant sur la rue Brunelle comme étant des lots non desservis, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP22-2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 août 2019, soit adopté.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 septembre 2019 concernant le premier projet de règlement numéro PP22-2019, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0799

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation - Adoption - Règlement numéro 0887-2019 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire institutionnelle « INST » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » ainsi que d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm », initialement adopté sous le projet de règlement PP23-2019

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP23-2019, présenté lors de la séance ordinaire du 19 août 2019;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 12 septembre 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0887-2019 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire institutionnelle « INST » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » ainsi que d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP23-2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 août 2019, soit adopté.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 septembre 2019 concernant le premier projet de règlement numéro PP23-2019, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0800

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation - Adoption – Règlement (avec modifications) numéro 0888-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les articles 6 et 175 concernant l'application du règlement et les modalités en matière d'infraction, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP24-2019

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP24-2019, présenté lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 12 septembre 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le règlement intitulé : « Règlement (avec modifications) numéro 0888-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les articles 6 et 175 concernant l'application du règlement et les modalités en matière d'infraction, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP24-2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 septembre 2019, soit adopté.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 septembre 2019 concernant le premier projet de règlement numéro PP24-2019, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0801 **Délégation de Mme Julie Bourdon - Assemblée générale extraordinaire de l'Union des Municipalités du Québec**

CONSIDÉRANT la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Union des Municipalités du Québec, le 25 septembre prochain;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Julie Bourdon à participer à cet événement;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de déléguer Mme Bourdon et d'acquitter les frais encourus;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de déléguer Mme Julie Bourdon à titre de représentante pour assister à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu le 25 septembre 2019, à Québec; et

de rembourser les frais de déplacements et de repas encourus par Mme Bourdon, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 406-2019 en date du 23 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-0802 **Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes**

1. M. Jacques Parent, 261, rue Beaufort

M. Parent souhaite demander des excuses de la part de M. Robert Vincent à l'égard de propos concernant M. Richard Dubé.

2. M. Richard Dubé, Quartier 2

M. Dubé souhaite aviser qu'il tiendra une soirée d'informations pour le comité citoyen le 2 octobre prochain.

2019-09-0803 **Levée de la séance**

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de lever la séance. Il est 19 h 51.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Catherine Bouchard, directrice
des Services juridiques et greffière